



Règlement du concours photo  
**"Lutter contre le Littering sur le campus"**



**1. Objectif du concours**

Le concours a pour but de sensibiliser les personnes en formation des écoles professionnelles EPAI et EPC de Fribourg à la problématique des déchets laissés sur le campus, en capturant des images explicites et percutantes sur ce sujet.

**2. Conditions de participation**

Le concours est ouvert à toutes les personnes en formation des écoles EPAI et EPC de Fribourg.

La participation est individuelle. Chaque participant peut soumettre une seule photo.

L'inscription et la participation au concours sont gratuites.

**3. Thème du concours**

Le thème est : **"La problématique des déchets abandonnés sur le campus"**.

Les photos doivent refléter une situation réelle sur le campus et mettre en avant les conséquences du Littering.

**4. Modalités de participation**

Les participants doivent soumettre leur photo au format numérique (JPEG ou PNG) avec une résolution minimale de 1080 x 1920 pixels.

La photo doit être accompagnée d'un titre et/ou d'une courte description (max. 100 mots) expliquant le message ou la situation capturée.

Les photos doivent être envoyées à l'adresse suivante : [epc-info@edufr.ch](mailto:epc-info@edufr.ch) avec indiqué dans le courriel sous "Objet" : **"Concours photo lutter contre le Littering"**

Date limite de soumission : le vendredi 18 avril 2025 jusqu'à 23.59

**5. Critères de sélection**

Les photos seront évaluées selon les critères suivants :

Pertinence avec le thème.

Impact visuel et émotionnel.

Originalité et créativité.



Qualité technique de la photo.

## 6. Jury

Le jury sera composé de :

Un(e) représentant(e) du SFP

Un(e) représentant(e) de l'EPAI.

Un(e) représentant(e) de l'EPC.

Un(e) photographe professionnel(le).

Un(e) représentant(e) de la conciergerie du campus

Un(e) expert(e) en environnement ou gestion des déchets.

Les décisions du jury sont finales et sans appel.

## 7. Récompenses

Les 10 meilleures photos seront récompensées de la manière suivante :

**1er prix** : Bons de repas pour CHF 200.-

**2e prix** : Bons de repas pour CHF 150.-

**3e prix** : Bons de repas pour CHF 100.-

**4e au 10e prix** : Bons de repas pour CHF 50.-

Les photos, des 10 gagnants, seront exposées sur les campus des deux écoles et partagées sur leurs réseaux sociaux.

## 8. Conditions générales

Les photos doivent être originales et ne pas enfreindre les droits d'auteur ou le droit à l'image de tiers. En participant, les auteurs des photos acceptent que leur œuvre puisse être utilisée par les écoles EPAI et EPC à des fins de sensibilisation (avec mention du crédit photo).

Toute photo jugée inappropriée ou non conforme au thème sera disqualifiée.

## 9. Annonce des résultats

Les gagnants seront annoncés le 07 mai 2025 sur les sites web, les panneaux d'affichage, les réseaux sociaux, des deux écoles professionnelles.

## 10. Contact

Pour toute question concernant le concours, veuillez contacter : [epc-info@edufr.ch](mailto:epc-info@edufr.ch)

